

SANOFORCE

Nettoyant surpuissant multi-usages prêt à l'emploi

Version n°3.1 applicable le 08/02/2017

APPLICATIONS

SANOFORCE est un nettoyant surpuissant toutes surfaces. Il trouve son application sur toutes les surfaces dures lavables, en éliminant les traces tenaces. Sa formule active s'attaque dès son application aux encres, feutres, crayon, colle, et salissures grasses. Il laisse après utilisation une odeur fraîche et agréable. SANOFORCE a été spécialement formulé dans le souci d'apporter la plus grande sécurité à l'utilisateur, par un choix rigoureux de ses composants. SANOFORCE est un allié incontournable pour l'entretien des salles de classe, bureaux, et locaux administratifs.

CONSEILS D'UTILISATION

Utilisation quotidienne : Pulvériser le produit sur un chiffon ou une éponge, ou directement sur la surface à nettoyer, puis frotter. Essuyer à l'aide d'un chiffon microfibre sec et propre.

Utilisation sur les tâches incrustées : Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter, laisser agir une à deux minutes. Frotter si nécessaire, puis essuyer à l'aide d'un chiffon microfibre sec et propre.

Ne pas utiliser sur les surfaces poreuses.

Entretien des sols : Diluer SANOFORCE de 0.5 à 2% soit de 5 à 20ml par litre d'eau. Ne nécessite pas de rinçage.

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004

Aspect : Liquide limpide

pH : $12.7 \pm 0,5$

Couleur : Bleu à violet

Densité: $1.02. \pm 0,01g/ cm^3$

Parfum : Caractéristique

CONDITIONNEMENT

Bidon de 5L, 1L pulvérisateur

Carton de : 4x5L et 18x1L (pulvérisateur)

Palette de: 36 cartons

RÉGLEMENTATION

Dangereux- Respecter les précautions d'emploi.

Usage strictement professionnel.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 Septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87.

Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.

